

L'USINE

Association Loi 1901

Siège social : 6, Impasse Marcel Paul
31170 TOURNEFEUILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons réalisé l'audit des comptes annuels de l'association L'Usine relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, que vous trouverez joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont détaillées dans un paragraphe en fin du présent rapport.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

b) Indépendance

Notre mission d'audit a été effectuée dans le respect des règles d'indépendance applicables à notre profession, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, étant précisé que nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

Conformément aux articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatifs à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous vous précisons que nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'élaboration des comptes n'appelle pas de remarque particulière.

Les états de synthèse ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable et aux textes légaux et réglementaires.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques imposées par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Bureau et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il est rappelé que la direction doit d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Il revient à la direction, lors de l'établissement des comptes annuels, d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il vous est précisé qu'il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans ce sens, l'article L.823-10-1 du Code de commerce précise que notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, nous exerçons, tout au long de celui-ci, notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à REVEL, le 3 avril 2024
Le Commissaire aux comptes
Cédric Boudaud



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	5 924	5 924				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes	2 200		2 200		2 200	
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	252 000	212 813	39 187	53 648	14 461-	26.96-
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I	260 124	218 737	41 387	53 648	12 261-	22.85-	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	1 844		1 844	1 877	33-	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	41 110		41 110	41 437	327-	0.79-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	237 349		237 349	148 548	88 801	59.78
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	3 236		3 236	99 354	96 117-	96.74-
Charges constatées d'avance (2)	7 232		7 232	11 022	3 791-	34.39-	
Total II	290 771		290 771	302 238	11 467-	3.79-	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	550 895	218 737	332 159	355 887	23 728-	6.67-	

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires	79 191		62 231		16 960	27.25
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	105 427		105 427				
Autres							
Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	37 099-		16 960		54 059-	318.74-
	Situation nette (sous total)	147 520		184 619		37 099-	20.09-
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	147 520		184 619		37 099-	20.09-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés					12 343-	45.56-
	Total II					12 343-	45.56-
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	31 952		14 434		17 518	121.37
	Emprunts et dettes financières diverses			7 780		7 780-	100.00-
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	47 797		45 327		2 470	5.45
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	76 868		50 501		26 367	52.21
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 668		386		1 283	332.62
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance	11 605		25 750		14 145-	54.93-	
	Total IV	169 890		144 176		25 714	17.84
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	332 159		355 887		23 728-	6.67-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

20 599

CABINET BENOIT SOUYEAUX

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	1 595	1 640	45-	2.74-
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	33	100	66-	66.66-
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	207 541	237 688	30 147-	12.68-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	851 750	761 789	89 961	11.81
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	0-	23 404	23 404-	100.00-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 690	195	3 495	NS
Utilisations des fonds dédiés		143 216	143 216-	100.00-
Autres produits	283	39	244	631.70
Total I	1 064 892	1 168 070	103 178-	8.83-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	33 465	29 506	3 958	13.41
Variation de stock	33	100	66-	66.66-
Autres achats et charges externes	417 764	403 021	14 743	3.66
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	9 306	8 488	818	9.64
Salaires et traitements	447 306	456 753	9 447-	2.07-
Charges sociales	164 977	173 706	8 729-	5.03-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 706	18 673	967-	5.18-
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	12 343-	27 091	39 434-	145.56-
Autres charges	22 664	13 048	9 616	73.70
Total II	1 100 878	1 130 387	29 509-	2.61-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	35 986-	37 682	73 668-	195.50-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		60		360	301-	83.49-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		60		360	301-	83.49-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		121		214	92-	43.28-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		121		214	92-	43.28-
2. Résultat financier (III-IV)		62-		147	208-	141.99-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		36 048-		37 829	73 877-	195.29-
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		1 051		20 869	19 818-	94.96-
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		1 051		20 869	19 818-	94.96-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		1 051-		20 869-	19 818	94.96
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		1 064 952		1 168 430	103 478-	8.86-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		1 102 050		1 151 470	49 419-	4.29-
5. EXCEDENT OU DEFICIT		37 099-		16 960	54 059-	318.74-



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 332 158.53 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 064 892.01 Euros et dégageant un déficit de 37 098.63- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Durant l'exercice 2023, l'association l'Usine a mis à disposition ses locaux et résidences pour l'accueil d'autres compagnies (logement, diffusion, projets divers...). L'usine a souhaité valoriser ses opérations que nous qualifierons "d'apports en industrie".

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ces apports en industrie sont valorisés pour l'exercice 2023 à hauteur de 35 302.50€ au total.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 924		2 200
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	70 404		2 618
Installations générales agencements aménagements divers	92 986		
Matériel de transport	21 500		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	63 866		627
TOTAL	248 755		3 245
TOTAL GENERAL	254 679		5 445

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			8 124	8 124
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			73 022	73 022
Installations générales agencements aménagements divers			92 986	92 986
Matériel de transport			21 500	21 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			64 492	64 492
TOTAL			252 000	252 000
TOTAL GENERAL			260 124	260 124

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 924			5 924
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	51 548	8 466		60 014
Installations générales agencements aménagements divers	74 653	3 992		78 645
Matériel de transport	21 500			21 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	47 405	5 248		52 653
TOTAL	195 107	17 706		212 813
TOTAL GENERAL	201 031	17 706		218 737

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	8 466				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 992				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 248				
TOTAL	17 706				
TOTAL GENERAL	17 706				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres avec droit de reprise	62 231		16 960		79 191
Réserves	105 427		28 954	28 954	105 427
Report à nouveau			16 960	16 960	
Excédent ou déficit de l'exercice	16 960		54 059-		37 099-
Situation nette	184 619		8 816	45 914	147 520
Subventions d'investissement			8 000es	8 000	
TOTAL I	184 619		16 816	53 914	147 520

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	41 110	41 110	
Personnel et comptes rattachés	77	77	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 022	5 022	
Divers état et autres collectivités publiques	231 933	231 933	
Groupe et associés	221	221	
Débiteurs divers	96	96	
Charges constatées d'avance	7 232	7 232	
TOTAL	285 691	285 691	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	11 354	2 481	8 873	
Fournisseurs et comptes rattachés	47 797	47 797		
Personnel et comptes rattachés	38 532	38 532		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 626	36 626		
Taxe sur la valeur ajoutée	841	841		
Autres impôts taxes et assimilés	868	868		
Autres dettes	1 668	1 668		
Produits constatés d'avance	11 605	11 605		
TOTAL	149 292	140 419	8 873	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	4			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 085			

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans



Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	15 405
Autres créances	231 933
Total	247 338

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 614
Dettes fiscales et sociales	52 063
Total	61 677

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		7 232
Total		7 232
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		11 605
Total		11 605



L'USINE

Association Loi 1901

Siège social : 6, Impasse Marcel Paul
31170 TOURNEFEUILLE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice.

Fait à REVEL, le 3 avril 2024

Le Commissaire aux comptes

Cédric Boudaud

